

<b>REGLEMENT DU JEU</b> <b>« LA CARTE CHANCE » - CARTES À GRATTER</b>
--

**ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société LIDL S.N.C., au capital de 458.000.000 euros, inscrite au RCS de Créteil sous le numéro : 343 262 622, dont le siège social est situé 72 avenue Robert Schuman 94533 RUNGIS CEDEX et dont l'activité est la distribution à dominante alimentaire, organise dans ses supermarchés situés en France métropolitaine un jeu intitulé « La Carte Chance » avec une carte à gratter.

Les informations fournies par les participants, qui seront utilisées uniquement pour le jeu, sont destinées à LIDL ou toute entreprise qu'elle pourra mandater pour sa mise en place (ci-après dénommée « société organisatrice »).

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**2.1** Le jeu débute le 12/05/2021 à l'heure d'ouverture du supermarché concerné. Ce jeu est organisé dans la limite des stocks de cartes à gratter disponibles et au plus tard jusqu'au 31/08/2021 à l'heure de fermeture du supermarché concerné soit 16 semaines de jeu.

**2.2** Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure se rendant dans l'un des supermarchés LIDL de France métropolitaine participant au jeu « Carte chance » - Carte à gratter, à l'exception du personnel de la société LIDL France et de ses filiales.

La participation est soumise à obligation d'achat de produits LIDL.

**2.3** Pour participer, il faut qu'entre le 12/05/2021 et le 31/08/2021 aux horaires d'ouverture du supermarché concerné :

1. Le participant effectue un passage en caisse avec un panier d'une valeur égale ou supérieure à 30€ TTC, l'hôte de caisse du supermarché LIDL remettra au client une carte à gratter dans la limite des stocks disponibles ;
2. Après avoir gratté sa carte, si le participant est déclaré gagnant, il pourra récupérer son gain en présentant sa carte gagnante à l'une des caisses du supermarché entre le 12/05/2021 et le 30/09/2021.

Le ticket de caisse est à conserver pendant toute la période de jeu et jusqu'à la remise des lots.

Un ticket de caisse ne peut être utilisé que pour une seule participation pendant toute la période de jeu.

Si le participant souhaite participer à nouveau, il devra renouveler les points 1. et 2. visés ci-dessus avec un autre ticket de caisse.

**2.4** Toute participation de personne non autorisée à jouer ou ne respectant pas le présent règlement, sera considérée comme nulle.

Tout lot qui, pour une quelconque raison que ce soit, n'aurait pas été attribué, restera la propriété exclusive de la société organisatrice qui restera libre d'en disposer comme elle le souhaite.

LIDL s'engage à assurer la disponibilité d'un stock de 50 millions de cartes à gratter pendant toute la durée du jeu sur l'ensemble de ses supermarchés concernés par le jeu.

### **ARTICLE 3 : LOTS**

Le lot qui sera remis au gagnant est indiqué sur chaque carte à gratter gagnante. Au total, 50 millions de lots dont la valeur unitaire varie entre 0,37 € et 1,89 € TTC sont à gagner de façon aléatoire parmi la liste suivante :

Code article	Dénomination	Marque	Grammage	PV	Carte
861	Classic vanille/amande	Gelatelli	6x120ml	1,89 €	900 000
5608946	Cordons bleu de poulet	L'étal du Volailleur	2x100g	1,13 €	1 200 000
5604210	Blanc de dinde, 4T, qualité sup.	Saint-Alby	160g	1,18 €	700 000
31556	Boisson au café	Select & Go	330ml	0,94 €	1 600 000
112003	Yaourt à la grecque nature	Envia	4x150g	1,03 €	1 600 000
28784	Crème dessert vanille	Envia	4x125g	0,61 €	5 000 000
28785	Crème dessert chocolat	Envia	4x125g	0,61 €	4 300 000
92394	Flan caramel	Envia	12x100g	1,32 €	1 000 000
38798	Smoothie	Chef Select to go	250ml	0,84 €	2 400 000
401	Camembert	Chêne d'Argent	250g	1,13 €	1 200 000
55158	Emmental français râpé 3x70g	Chêne d'Argent	3x70g	1,35 €	900 000
757	Salade de carottes	Saladinettes	500g	0,70 €	2 600 000
617	Pâte feuilletée roulée pur beurre	Toque du Chef	230g	0,71 €	2 600 000
74554	Lait bio 1/2 écrémé bouteille	Envia	1l	0,84 €	2 400 000
1309	Coquillettes	Combino	500g	0,37 €	5 000 000
52200	Confiture bio assorties	Maribel	260g	1,00 €	1 600 000
149113	Thon Albacore MSC à l'huile d'olive	Nixe	160g	1,60 €	900 000
143702	Compote pommes allégée	Freshona	720ml	0,75 €	2 400 000
72181	Pur jus de pomme	Solevita	1l	0,91 €	2 000 000
4051	Pur Jus d'orange du Brésil	Solevita	1l	1,51 €	900 000
77745	Palmiers	Sonday	2x100g	0,90 €	2 400 000
152548	Biscuits Choco Nussa	Sonday	175g	1,23 €	1 000 000
1937	Cacahuètes	Alesto	250g	0,66 €	3 000 000
2005	Chocolat dessert	Fin Carré	200g	0,78 €	2 400 000
					50 000 000

Les prix indiqués ont été relevés le 15/02/2021 et constituent des valeurs commerciales unitaires indicatives TTC.

Chaque lot est nominatif et ne pourra pas être cédé à des tiers. Le gagnant ne pourra pas demander de l'échanger contre d'autres biens ou en demander la contrepartie financière.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en argent.

La société organisatrice se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

### **ARTICLE 4 : EXCLUSION OU CESSATION PREMATUREE DU JEU**

**4.1** Si un utilisateur est suspecté d'avoir transgressé les conditions de participation, la société organisatrice se réserve la possibilité de l'exclure du jeu sans mise en garde.

De plus, les personnes qui participent pour des tiers (avec ou sans leur consentement) peuvent être exclues du jeu. De surcroît, la participation par des clubs de loterie, des services automatisés et surtout par un service de loterie professionnelle n'est pas possible.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur âge. Toutes fausses indications relatives à l'identité ou à l'adresse des participants auront pour conséquence l'élimination immédiate du jeu.

**4.2** La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Elle ne pourra être tenue pour responsable si le présent jeu devait être modifié, reporté, annulé ou interrompu, et aura la possibilité de le faire à tout moment sans mise en garde, sans préavis et sans en indiquer les raisons. Les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

La société organisatrice utilisera cette possibilité de modification, report, annulation ou interruption en particulier au cas où l'exécution de manière réglementaire ne serait pas possible pour des raisons techniques ou des raisons juridiques.

Au cas où une telle cessation résulterait du comportement d'un participant, la société organisatrice se réserve le droit d'exiger de cette personne la réparation du préjudice subi.

#### **ARTICLE 5 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

**5.1** A compter de la remise des lots en magasin la société organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir pendant le transport qui sera à la charge du gagnant.

**5.2** De la même manière la société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation et/ou de la jouissance des biens gagnés.

#### **ARTICLE 6 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du jeu et à l'attribution des lots devront être transmises par écrit à la société organisatrice et au plus tard le 30/09/2021 à l'adresse suivante : [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr). Les demandes ou réclamations transmises hors délai ne seront pas traitées.

#### **ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Aucune donnée personnelle n'est collectée dans le cadre du jeu de la carte chance, partie cartes à gratter.

#### **ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

**8.1** La participation au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et de ses éventuels annexes et avenants.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant le 30/09/2021, à l'adresse suivante : [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr).

**8.2** La société organisatrice a élaboré le présent règlement en application du droit français et de la directive 2005/29/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 mai 2005.

**8.3** Tout litige né à l'occasion de ce jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

**8.4** Le présent règlement a été déposé à la SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Huissier de Justice associé, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg.